



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 6435

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le fonctionnement des missions locales. Le rôle des missions locales est d'accompagner globalement les jeunes dans leur accès à l'emploi. En effet, elles agissent sur des domaines aussi variés que l'orientation des jeunes, la santé, le logement, la mobilité et l'insertion professionnelle. Il souhaiterait connaître le coût, chaque année, de ces missions locales ainsi que le nombre d'employés sur toute la France et par mission locale sous forme de tableau.

Texte de la réponse

Les missions locales constituent aujourd'hui un pivot de l'accompagnement des jeunes, placé au coeur des politiques publiques d'insertion des jeunes. Leur rôle d'ensemblier de politique publique se traduit par leurs modes de financement : cofinancées par l'Etat et les collectivités territoriales, les missions locales font la synthèse des forces économiques, associatives et sociales locales pour mettre en oeuvre en direction des jeunes les politiques d'insertion dont elles sont l'instrument. Elles s'attachent aussi à intégrer l'ensemble des services locaux pour fournir aux jeunes un accompagnement global (emploi, formation, mais aussi logement, santé, mobilité, voire culture ou sport), en entretenant des relations partenariales avec tous les acteurs locaux de l'insertion des jeunes. En 2011, le réseau a reçu 540 millions d'euros de financements publics qui se décomposent comme suit : le financement des missions locales et de leurs animations régionales est assuré par l'Etat (41 %), les collectivités territoriales (49 %) et les financements européens (4 %) et autres (6 %). A la fin de 2011, 460 structures (près de 12 000 professionnels) accueillent chaque année 1.3 millions de jeunes, remplissant une mission d'intervention globale au service de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les données chiffrées disponibles par région sont à la fin 2010 les suivantes :

REGIONS	NOMBRE DE ML	EFFECTIFS		SUBVENTIONS TOTALES (en millions d'€)	
		2009	2010	2009	2010
ALSACE	12	275	305	13,7	13,4
AQUITAINE	23	551	630	23,5	27,9
AUVERGNE	14	253	270	11,2	13,3
BASSE-NORMANDIE	14	254	282	10,7	12,1
BOURGOGNE	16	324	362	12,8	15,3
BRETAGNE	17	457	508	20	23,3

CENTRE	22	352	392	14,7	17,8
CHAMPAGNE-ARDENNE	17	249	293	10,4	12,9
CORSE	4	39	44	1,9	2,1
FRANCHE-COMTE	14	200	197	7,2	8,8
HAUTE-NORMANDIE	13	387	422	16,8	20,2
ILE-DE-FRANCE	80	1604	1741	84	96,1
LANGUEDOC-ROUSSILLON	17	457	500	18,4	23
LIMOUSIN	6	132	147	5,3	5,9
LORRAINE	20	373	415	15,8	18,8
MIDI-PYRENEES	10	403	444	17,8	21,5
NORD-PAS-DE-CALAIS	27	1061	1194	44,9	56,2
PAYS DE LA LOIRE	22	548	587	22,1	26
PICARDIE	17	412	473	18,1	20,6
POITOU-CHARENTES	14	331	383	12,2	14,4
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	29	850	922	38,2	42
RHONE-ALPES	48	1121	1208	48,5	54,6
GUADELOUPE	1	51	56	3,2	3,2
GUYANE	1	56	56	2,4	3,5
MARTINIQUE	4	74	85	3,4	4,1
MAYOTTE	1				
REUNION	4	236	274	12,3	14,3
Total France	467	11050	12190	489,5	571,3

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)**Circonscription** : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire**Type de question** : Question écrite**Numéro de la question** : 6435**Rubrique** : Emploi**Ministère interrogé** : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5495

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5923